



Séance plénière du 8 octobre 2008

**POUR UNE ALIMENTATION EUROPEENNE DE QUALITE  
CONTRIBUTION DE LA REGION CENTRE POUR UNE NOUVELLE POLITIQUE  
ALIMENTAIRE COMMUNE**

Le Conseil économique et social régional,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 4134-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2001-731 du 31 juillet 2001, modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques et sociaux régionaux ;

Vu l'avis de la 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> Commission,

Monsieur Bernard GAGNEPAIN, rapporteur entendu ;

*DELIBERE*

**DE LA FOURCHE À LA FOURCHETTE**

L'agriculture et l'agroalimentaire occupent une place importante dans l'économie et le développement des territoires de la région Centre ; le CESR avait mis en exergue cette importance en juin 2007, lors du rapport « la région Centre, du paysage à l'assiette, une région à croquer ». Aussi, il salue l'opportunité d'une expression de la région Centre sur la réforme de la politique agricole commune de l'Union européenne (PAC) à l'initiative du Président du Conseil régional, à l'heure où il convient d'anticiper les effets des modifications de la programmation attendues en 2013.

Le rapport présenté répond à la nécessité d'améliorer un dispositif qui, certes, a été une réussite, mais qui doit aujourd'hui s'adapter à de nouveaux enjeux : sécurité alimentaire, qualité des produits, préservation de l'environnement, aménagement du territoire... et prendre en compte les préoccupations ou les craintes qui se font jour dans notre société.

Affirmer la vocation alimentaire de l'agriculture en région Centre correspond bien à un de nos enjeux majeurs : le maintien du lien historique entre agriculture et production agroalimentaire, lien générateur d'emplois et également facteur de développement des territoires. De ce point de vue, il nous paraît pertinent de soutenir l'approche d'une politique alimentaire commune européenne pour la PAC.

Si l'intérêt d'un débat, notamment au plan régional s'impose, le CESR tient toutefois à rappeler quelques fondamentaux.

- La PAC est aujourd'hui la seule politique européenne intégrée et ce depuis le début des années 60. Elle représente aujourd'hui 0.38 % du PIB des Etats membres de l'Union. Pour la France, les moyens publics parlent d'eux-mêmes : 10 milliards par an sur le budget européen auxquels s'ajoutent 1,5 milliard (y compris l'enseignement agricole) sur le budget national, auxquels s'ajoutent les soutiens apportés par les collectivités territoriales.
- L'agriculture est l'un des trois sujets traités à l'OMC, avec comme objectif de nombreuses puissances de libéraliser les échanges, tant agricoles qu'alimentaires.
- La récente crise alimentaire mondiale démontre la nécessité de maintenir des mécanismes de régulation (type stockage public) pour pallier des crises d'origine climatique ou sanitaire.
- Les secteurs agricole, viticole, et agroalimentaire concentrent 3,5 millions d'emplois en France (14,5 % de la population active – source INSEE-MSA), et ont dégagé en 2007, 9,3 milliards d'excédent de notre balance commerciale.

Ainsi, donner la priorité à l'alimentation permet une meilleure implication des citoyens et des consommateurs que nous sommes et qui considèrent que la politique agricole commune (PAC) devrait prioritairement :

- permettre la production d'aliments sains et sûrs,
- assurer un niveau de vie décent aux agriculteurs,
- promouvoir le respect de l'environnement,
- garantir le bien-être des animaux d'élevage,
- aider les agriculteurs à s'adapter aux attentes des consommateurs,
- veiller à ce que les consommateurs payent un prix raisonnable,
- relancer la croissance et l'emploi dans les zones rurales.

**Forte de ce constat, la politique agricole européenne doit, au final, permettre à l'ensemble des citoyens d'accéder à une alimentation de qualité à un prix raisonnable.**

Plusieurs propositions sont ainsi faites pour atteindre cet objectif par le Président du Conseil régional dans le cadre d'une démarche plus globale avec l'Association des Régions de France (ARF) :

**Poser les bases d'une politique anticipant l'après 2013 :**

**La première idée** consiste à orienter la production agricole au niveau européen afin de préserver un modèle alliant sécurité alimentaire, qualité des produits, préservation de l'environnement et aménagement.

Sur ce point, le CESR prône le maintien d'un cadre européen fort avec un rôle protecteur affirmé de la PAC face à la mondialisation, dans un contexte où les marchés agricoles se trouvent au cœur d'enjeux stratégiques et de stratégies de dumping, entraînant une intensification et une hyperspécialisation dangereuses, non seulement pour notre autosuffisance alimentaire, mais aussi pour notre sécurité sanitaire.

Par ailleurs, l'organisation actuelle du système alimentaire mondial pose d'énormes difficultés écologiques qui soulèvent des inquiétudes de plus en plus visibles ; l'utilisation du modèle de la PAC européenne pourrait constituer, à cet égard, un cadre d'organisation adaptable sur d'autres espaces géographiques au bénéfice des populations locales dans un objectif d'autosuffisance alimentaire.

Ainsi, le CESR affirme son souhait que l'OMC soit un vrai régulateur, avec de vrais pouvoirs et la possibilité d'imposer des règles communes à tous, avec équité et dans le respect des dispositifs particuliers mis en place par l'Union Européenne, donc sans détruire les équilibres obtenus grâce à la PAC.

Plus qu'un enjeu financier, c'est un véritable enjeu sociétal qui se pose : nous nourrirons-nous ou serons-nous nourris ?

Pour répondre à cette problématique, il est indispensable d'améliorer la transparence des politiques alimentaires mondiales, européennes, nationales, régionales et locales et de tendre vers de nouveaux objectifs :

- utilisation accrue de méthodes de production respectueuses de l'environnement,
- réduction des déséquilibres entre les importations et les exportations,
- maintien et encouragement de la diversité des cultures,
- rétablissement d'une économie alimentaire locale s'appuyant sur la diversité des saveurs, des cuisines et des cultures.

Les propositions du Conseil régional s'orientant globalement dans ce sens (diversité des cultures, politique forte en faveur des protégés, préférence communautaire, établissement d'une écotaxe...) s'inscrivent tout à fait dans ces préoccupations et apparaissent donc légitimes au CESR.

**La deuxième idée** est d'établir une gouvernance régionale rapprochant l'Europe des consommateurs et des citoyens afin d'être plus efficace et plus réactif, ce qui relève du principe d'une gestion de proximité. Cette gouvernance régionale, de type CPER, établie dans un cadre européen fort avec un cadre national de déclinaison, semblerait pouvoir répondre à l'objectif poursuivi. Les critères de co-décision restent à être élaborés. De ce point de vue, les CAP Filières ont été exemplaires.

L'Association des Régions de France (ARF) a fait d'ailleurs des propositions dans son rapport.

**La troisième idée** est celle qui consiste à agir pour le développement rural en associant étroitement et fortement l'agriculture. Ainsi, pour avoir une politique de développement rural forte, le CESR s'accorde sur la nécessité de repenser le deuxième pilier (notamment dans son articulation avec le premier, et avec la progressivité nécessaire) et de l'abonder financièrement d'une manière significative pour valoriser au mieux les ressources spécifiques à la région Centre et répondre aux enjeux locaux en :

- favorisant le développement économique,
- préservant l'état des ressources naturelles (mesures agro-environnementales pour la qualité des eaux, soutien à l'agriculture biologique),
- développant l'emploi,
- valorisant le patrimoine rural,

et y associer la Région qui détient un rôle clé dans ce domaine.

## **Profiter du bilan de santé 2008 pour réorienter la PAC dès 2009 :**

### **o au plan national :**

Par anticipation de ce premier objectif, et en cohérence avec la position prise par l'ARF, le Conseil régional demande au Gouvernement français d'opter pour la régionalisation des aides directes et d'assurer une mutualisation entre régions.

Le CESR considère que la question de la régionalisation de l'aide directe doit être abordée en terme de projets plutôt qu'en terme de budget. Il sera décisif, pour que les transitions aient des effets positifs, que des réflexions solides se développent et se transforment en projets concrets et argumentés. En tout état de cause, ce sont les Etats membres qui choisiront entre les deux options : approche historique ou approche régionale, et ce avant 1er août 2009.

Quelle que soit la décision prise, il conviendra cependant d'être vigilant afin de conserver le volume nécessaire d'aides financières à la réalisation des projets issus de la politique alimentaire et du développement rural de la région Centre ; en effet, la régionalisation des aides directes est susceptible de déclencher une concurrence exacerbée des régions entre elles.

Il serait intéressant de pouvoir, le plus rapidement possible, expertiser les expériences des pays ayant déjà opté pour la régionalisation des aides (Allemagne, Angleterre, Danemark) et, plus particulièrement, d'analyser les critères d'attribution.

Par ailleurs, les soutiens en faveur de l'agriculture biologique devront être accentués afin d'optimiser le déplaçonnement récemment mis en place.

Le CESR ne peut qu'apprécier le nouvel accompagnement financier en faveur du développement de l'agriculture biologique dont les produits répondent à une réelle demande des consommateurs.

Par ailleurs, le Grenelle de l'environnement, notamment sur le dossier phytosanitaire (plan Ecophyto 2018) engage les agriculteurs conventionnels sur les politiques durables.

### **o Au plan européen : à la Commission et au Parlement :**

Plusieurs actions doivent être menées en parallèle au niveau européen, dans la perspective de l'après 2013 :

- revoir le mandat, aujourd'hui très (trop ?) large, du négociateur européen à l'OMC,
- toujours à l'OMC, maintenir une position ferme sur la protection des Appellations contrôlées,
- maintenir les outils d'intervention dans tous les domaines,
- maintenir la possibilité réglementaire d'utiliser la jachère,
- remettre à l'ordre du jour le débat sur les quotas laitiers.

Il convient donc, de toute évidence, d'exercer une grande vigilance quant aux positions actuelles de l'OMC, et notamment sur la question des droits de douane tant il est vrai que les choix à venir ne doivent pas mettre en danger l'agriculture et l'agroalimentaire européens.

Le CESR considère qu'il faut réorienter les objectifs essentiels et stratégiques de la PAC et s'associe à la demande du Conseil régional de conserver les outils d'intervention actuels et de maintenir des outils de régulation des marchés (quotas, jachère, ...), essentiels pour éviter la fluctuation des cours préjudiciable aux agriculteurs et aux consommateurs.

Concernant la protection des appellations contrôlées, le CESR rappelle les termes de son avis du 30 octobre 2007 sur un secteur viti-vinicole soutenable : « l'origine France d'un cru, le label AOC restent des valeurs sûres qu'il est donc indispensable de défendre au nom de la qualité et des hommes ». Il en est de même pour toutes les autres productions. La défense des appellations, comme celle des Indications Géographiques, est non seulement une garantie de qualité mais aussi de savoir-faire et leur disparition serait fortement préjudiciable à notre région qui encourage une démarche de qualité sur l'ensemble de ses productions.

### **En conclusion**

Dans un contexte mondialisé, une approche globale et systémique incluant la bioénergie, les défis climatiques et la recherche, domaines intimement liés à la politique alimentaire, aurait utilement complété un rapport dont le mérite, salué unanimement par les membres du CESR, aura permis d'ouvrir un débat que nous pensions, jusqu'à maintenant, affaire de spécialistes et de s'exprimer sur une réforme qui impactera très directement notre économie, nos emplois et nos territoires.

Au-delà des premiers ajustements de 2009/2010 imposés par le bilan de santé de la PAC, il conviendrait, dans l'optique d'une réforme plus profonde après 2013, d'organiser un débat régional pour bâtir une politique alimentaire en région Centre, laquelle semble pouvoir être source de réinvention d'une construction collective, grâce à l'implication de tous les acteurs, c'est-à-dire tout à la fois le monde agricole, celui de l'environnement ainsi que les citoyens et consommateurs. Dans ce débat, qui pourrait se construire autour d'un forum sur une politique alimentaire en région, toutes les formes d'agriculture devraient être représentées pour répondre à la diversité et aux évolutions de la demande.

Xavier BEULIN